

**« La forêt, pour construire le Québec de demain »**

**Mémoire présenté à la Commission sur les Ressources naturelles et le territoire (CRRNT) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le cadre des consultations publiques**

Mathieu Côté  
Dodick Gasser  
Barbara Hébert  
Annie Malenfant

Mars 2008

Le mémoire qui suit vous est présenté sous la forme de commentaires se rapportant aux atouts à préserver, aux enjeux incontournables, aux objectifs et aux orientations présentés dans le livre vert « **La forêt, pour construire le Québec de demain** » déposé par le Ministre des Ressources naturelles et de la faune. Ces commentaires sont parfois liés à la formulation de l'énoncé ou à un questionnement qu'il soulève. Une réflexion approfondie sur les moyens doit être envisagée car celle-ci n'a pas été possible étant donné le court délai entre la parution du livre vert et les consultations publiques.

**Des atouts à préserver**

**1er point    Le développement durable**

« La capacité à remplir ces exigences (développement durable) doit pouvoir s'améliorer grâce au développement et au partage des connaissances et des expertises. »

Commentaire 1

La capacité à remplir les exigences du développement durable doit pouvoir s'améliorer grâce à de nombreux intrants, notamment : des activités d'acquisition de connaissances, un mentorat ou compagnonnage, un transfert de connaissances efficace, de la formation continue, et l'imputabilité des acteurs. Bref, le développement et le partage des connaissances et des expertises constitue une base mais ne garantit en rien notre capacité à tendre vers le développement durable.

**3e point      La gestion intégrée des ressources**

« La gestion forestière doit prendre en compte l'ensemble des ressources du territoire forestier... » (Gestion intégrée des ressources)

Commentaire 2

Doit-on prendre en compte leur mise en valeur (ensemble des ressources du territoire) ?

Ne serait-il pas plus juste de dire qu'il y a nécessité de reconnaissance et de "consensus" sur un certain nombre de valeurs dominantes et prioritaires pour une région ?

**6e point      L'expertise et la relève**

« Les gains réalisés en termes d'expertise, tant en forêt qu'en usine, doivent contribuer à bâtir la relève.»

Commentaire 3

Pour y arriver, un système de mentorat aux professionnels de la forêt devrait être instauré.

**8e point      L'approche par objectifs**

Commentaire 4

À quel niveau sera appliqué l'approche par objectifs : la gestion ou la sylviculture ou les deux ?

**9e point      L'acquisition de connaissances**

Commentaire 5

D'abord, il faut non seulement poursuivre, mais accroître les efforts. De plus, la volonté de poursuivre les efforts en acquisition doit être invariable des priorités budgétaires, notamment dans un système de gestion « basé sur la culture du savoir ». L'acquisition de connaissances se déroule sur du long terme; pour développer cette vision et ne pas toujours recommencer, il est impératif que le budget qui lui est accordé soit toujours au rendez-vous.

## Des enjeux incontournables

### **Enjeu IV La nécessité d'augmenter les rendements ligneux des forêts et d'appuyer le développement de tout leur potentiel**

#### Commentaire 6

Pourquoi la notion de qualité ne figure pas comme enjeu (qualité de la fibre, des essences présentes)? N'est-ce pas là le nerf de la guerre, notamment en forêt mixte et feuillue... mais également en forêt boréale (progression d'espèces ubiquistes).

En plus des rendements ligneux, l'enjeu devrait comprendre la nécessité d'accroître la qualité et la diversité (espèces et produits).

### **Enjeu V La gestion intégrée des ressources du milieu forestier**

« Le Québec doit mieux concilier les différentes utilisations du milieu forestier »

#### Commentaire 7

Il ne faut pas que concilier; il faut reconnaître les différentes valeurs et zoner le territoire en fonction de priorités d'usage. En effet, il faut rallier les usagers vers une vision commune car il sera difficile d'atteindre certains objectifs du Livre vert (doubler le rendement, appliquer le concept de sylviculture intensive, etc.) et de concilier les usages si les priorités d'utilisation du territoire ne sont pas claires et reconnues.

### **Enjeu VII Le besoin d'une gestion forestière plus souple et axée sur la responsabilisation**

« Une gestion forestière plus flexible est nécessaire dans un contexte d'adaptation aux inévitables changements climatiques »

#### Commentaire 8

Une gestion forestière plus flexible est nécessaire (aménagement adaptatif) mais n'est pas garante d'une adaptation aux changements climatiques. Il y a également, et surtout, nécessité de définir et d'adapter des orientations d'aménagement claires, basées sur les connaissances les plus à jour, en regard notamment de la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes aux changements climatiques.

### **Enjeu IX La confiance des Québécois dans la gestion forestière et l'avenir du secteur forestier**

#### Commentaire 9

La confiance n'est pas le seul enjeu social. La culture forestière est aussi un enjeu. Il est important que les québécois saisissent l'importance que revêt la forêt, autant pour la prospérité des régions que dans leur propre vie. Une culture forestière n'est possible que si on restaure le lien entre la forêt et le public (éducation du public via les écoles, les associations forestières, etc., enrichissement de notre mémoire collective via l'histoire forestière du Québec, ...). De plus, la culture forestière doit

déborder des régions et les efforts consentis doivent concerner l'ensemble de la population québécoise (inclure les centres urbains).

**Enjeu  
à ajouter**

**L'acquisition et le transfert de connaissances en région**

Commentaire 10

Devant l'ampleur des défis à relever pour modifier le régime forestier, rencontrer les engagements en matière d'aménagement forestier durable, faire face aux changements climatiques et mettre en place des approches écosystémiques et de sylviculture intensive, l'acquisition et le transfert de connaissances dans les régions est un enjeu incontournable qui devrait être considéré davantage dans les propositions gouvernementales du présent livre vert.

## Cinq objectifs majeurs

### Objectif 2 **Bâtir le patrimoine forestier du Québec**

#### Commentaire 11

Comment est-il possible de doubler des rendements ligneux dans un contexte de gestion intégrée des ressources et de développement durable, alors que les efforts consentis au cours des vingt dernières années ne sont pas quantifiables en terme d'accroissement du rendement (c.f. rapport Coulombe) ? Les outils de suivi et de performance devront être développés et maîtrisés afin de s'assurer d'atteindre cet objectif.

#### Commentaire 12

Pourquoi ne parle-t-on pas de qualité pour les résineux ? Qualité de la fibre mais aussi qualité des essences résineuses produites.

#### Commentaire 13

Quel est le lien entre la Stratégie d'aménagement durable des forêts proposée et d'autres documents d'orientations gouvernementaux qui ont déjà été produits ? (par exemple L'aménagement forestier durable : guide de référence (Gouvernement du Québec, 2001))

« Mettre en place les conditions pour doubler à terme la valeur totale des biens et services produits par les forêts du Québec (bois, faune, récréation, etc.), principalement par une augmentation des rendements ligneux. »

#### Commentaire 14

Considérer aussi d'améliorer la qualité du bois et valoriser les bénéfices environnementaux procurés par la forêt (ex : qualité de l'eau).

« Générer des volumes de bois de qualité et suffisants pour doter le Québec de marges de manœuvre... »

#### Commentaire 15

Comment définir ce qui est suffisant pour être une marge de manœuvre ?

### Objectif 4 **Offrir aux entreprises la possibilité de sécuriser une partie de leurs approvisionnements et créer un marché concurrentiel des bois en provenance des forêts du domaine de l'État**

#### Commentaire 16

Quel sera le rapport de force entre les acheteurs ?

Comment assurer un processus transparent, équitable et responsable ?

Quels seront les mécanismes de fixation des prix (loi de l'offre et la demande seulement ou un prix minimal intégrant l'ensemble des coûts (production, mais également sociaux et écologiques)) ?

**Objectif 5 S'assurer que la gestion forestière s'inscrit dans la réalité des changements climatiques**

Commentaire 17

Les changements climatiques ne sont qu'un des phénomènes globaux à considérer ; il y a aussi l'offre mondiale de la fibre de bois, la demande mondiale pour les différents produits du bois, le contexte géopolitique de nos concurrents, la demande mondiale en énergie, le développement technologique, la gouvernance, les droits autochtones, la santé des écosystèmes, la concurrence pour l'utilisation du territoire et de ses ressources, les valeurs changeantes de la société, la démographie et la structure industrielle (cf. Forest Futures, Réseau de gestion durable des forêts).

Commentaire 18

Ce n'est pas qu'une opportunité de marché du carbone. L'objectif est de s'assurer que les espèces régénérées ou reboisées puissent performer dans la réalité des changements climatiques. Certaines études, dont celle de Charles Bourque (UNB), précisent les espèces qui devraient profiter ou non des changements climatiques selon les modèles actuels. Les conclusions faites vont à contre sens des résultats de certaines de nos pratiques actuelles. Ainsi, la réalité des changements climatiques doit guider nos décisions forestières.

## Les orientations

### **Orientation 1 Favoriser la mise en valeur des ressources par l'implantation d'un zonage du territoire forestier**

#### **L'aménagement écosystémique**

##### Commentaire 19

Pour concrétiser le concept d'aménagement écosystémique, pourquoi ne réfère-t-on pas notamment au développement de pratiques sylvicoles adaptées pour le maintien de la biodiversité ? Qu'en est-il des possibilités de restauration des écosystèmes forestiers ?

##### Commentaire 20

La réponse aux attentes sociales est peu explicitée dans le livre vert.

« Sur le plan sylvicole, la seule obligation, à la suite de la récolte de bois, serait d'assurer le maintien du rendement par la remise en production des territoires. Selon la productivité des sites, des objectifs d'augmentation des rendements ligneux pourraient néanmoins être poursuivis, notamment par le plein boisement... »

##### Commentaire 21

Est-ce que ces pratiques sont compatibles avec le maintien du fonctionnement des écosystèmes forestiers sous aménagement écosystémique ?

« Sur le plan sylvicole, la seule obligation, à la suite de la récolte de bois, serait d'assurer le maintien du rendement par la remise en production des territoires. »

##### Commentaire 22

D'un point de vue sylvicole, on ne peut se permettre de dissocier la remise en production de la récolte. Surtout s'il n'y a pas d'autres travaux qui suivront la remise en production. Au niveau économique il importe d'inclure l'ensemble des coûts d'aménagement dans le cycle de vie d'un peuplement. Ainsi, lorsqu'on considère toute la chaîne de coûts, adapter une méthode de récolte au besoin pour éviter la remise en production peut s'avérer être la solution la plus rentable.

« À l'intérieur des zones d'aménagement écosystémique, il est proposé de louer à des entreprises privées certaines superficies actuellement non régénérées ou ayant fait l'objet de graves perturbations, et ce, à des fins de reboisement. Le but de cette location serait la constitution de puits de carbone donnant, pour les investisseurs, des « crédits de carbone ». Les revenus issus de cette location seraient consacrés à la sylviculture intensive sur d'autres sites à fort potentiel. »

### Commentaire 23

Comment cela (reboisement et puits de carbone) s'intègre dans le concept d'aménagement écosystémique ? Le concept de puits de carbone n'est-il pas davantage lié à la sylviculture intensive ?

### Commentaire 24

Les conséquences des perturbations naturelles d'un point de vue écologique peuvent être tolérées. La réflexion à ce sujet ne doit pas seulement considérer les aspects économiques.

« Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif relatif aux changements climatiques, il faudrait par ailleurs acquérir davantage de connaissances pour être en mesure, dans les choix sylvicoles, d'introduire peu à peu des critères de gestion favorisant une meilleure captation de carbone... ».

### Commentaire 25

Les choix sylvicoles devront tenir compte des impacts des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers et de la réponse et de la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes forestiers à ces changements

## **La sylviculture intensive**

« Priorité serait accordée à la réalisation de traitements permettant, à terme, de doubler les rendements ligneux »

### Commentaire 26

Pourquoi ne pas donner aussi la priorité aux traitements permettant d'accroître la valeur ... ceux qui augmentent la qualité et/ou augmentent les bénéfices environnementaux (ex. séquestration du carbone)?

### Commentaire 27

Le concept de sylviculture intensive est flou et mal défini. Il faut notamment clarifier les intentions sylvicoles et s'intéresser aux retombées/ impacts associés à ce mode d'aménagement forestier (c.f. Conférence Intensification de la sylviculture en Gaspésie et compte-rendu de l'atelier sur l'aménagement forestier intensif en Ontario "Intensive Forest Management in Ontario: Summary of a 1999 Science Workshop" (2000))

### Commentaire 28

Est-ce réaliste d'un point de vue biologique de doubler les rendements ligneux dans toutes les régions ? Autrement dit, n'y-a-t-il pas une limite au potentiel maximal de croissance d'une plante ?

### Commentaire 29

La réintroduction d'essences n'est pas un concept propre à la sylviculture intensive mais s'inscrit dans les enjeux d'un aménagement écosystémique.

« En termes de superficie, le Ministère propose qu'environ 30 % du territoire forestier productif fasse l'objet de zones de sylviculture intensive »

#### Commentaire 30

Pourquoi 30 % en sylviculture intensive ? D'où sort le chiffre ? Quels en sont les conséquences ?

« ... en forêt feuillue et mixte, des traitements sylvicoles visant l'augmentation de la qualité des peuplements, tel le jardinage, et la réintroduction d'essences de valeur comme le pin blanc et le chêne rouge. »

#### Commentaire 31

Il faut arrêter de considérer le jardinage comme le traitement augmentant la qualité des feuillues. Peu d'espèces feuillues se jardinent, et ce traitement n'augmente pas la valeur de la bille. Les traitements qui augmentent la valeur des billes sont notamment la taille de formation et l'élagage, ... De plus, la pratique du jardinage est en lien en grande partie avec l'imitation du régime des perturbations naturelles pour entre autres, maintenir une certaine structure forestière, et voir au maintien de la biodiversité. À ce titre, le jardinage relève donc davantage de l'aménagement écosystémique que d'une sylviculture intensive.

« En contrepartie, il reviendrait à chaque région de localiser les sites qui seraient inclus dans ces zones (sylviculture intensive). »

#### Commentaire 32

Le choix des sites doit lui aussi se faire sur une base scientifique et technique.

#### Commentaire 33

Les méthodes pour localiser les meilleurs sites, dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc du moins, ne sont au point.

« ... selon un aménagement écosystémique visant le maintien de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes forestiers tout en répondant à des besoins socioéconomiques »

#### Commentaire 34

Il faut s'assurer que le positionnement stratégique de la Gaspésie en terme de quantité d'aires protégées (actuellement plus de 8 %) puisse se traduire par le fait que la région bénéficiera de sa juste part en terme de zones de sylviculture intensive.

#### Commentaire 35

L'allocation des territoires de sylviculture intensive devrait être faite en collaboration avec les acteurs du milieu et le choix final soumis à une consultation publique afin d'accroître l'accessibilité sociale de la démarche.

## **Orientation 2**

### **Recentrer le rôle du Ministère sur ses responsabilités fondamentales**

« La détermination des critères forestiers et économiques entourant la sélection des territoires publics destinés à la sylviculture intensive et la répartition régionale des budgets pour les travaux réalisés dans ces zones ainsi qu'en forêt privée. »

#### Commentaire 36

Il serait aussi pertinent d'inclure des critères écologiques, sociaux et paysagers. Les instances régionales devraient être consultées sur la détermination des critères afin que ceux-ci soient arrimés aux réalités régionales.

« La consultation des communautés autochtones et le soutien à celles-ci. »

#### Commentaire 37

Y-a-il d'autres tranches de la population à cibler ?

« L'appui au développement industriel. »

#### Commentaire 38

Il serait pertinent d'inclure aussi le développement des communautés.

## **Orientation 3**

### **Confier à des acteurs régionaux des responsabilités en matières de gestion des forêts du domaine de l'État**

#### Commentaire 39

Il faut supporter les organisations dans la prise en charge de leurs nouvelles responsabilités (financière et expertise) tout en favorisant l'expertise régionale existante.

#### Commentaire 40

Clarifier les liens et les responsabilités du MRNF en région et ceux de la CRRNT afin d'assurer une synergie des ressources.

## **Orientation 5**

### **Promouvoir une gestion axée sur l'atteinte de résultats durables et la responsabilisation des gestionnaires et des aménagistes**

#### Commentaire 41

Assurer une cohérence entre les décisions politiques, les orientations d'aménagement et le niveau opérationnel.

« Promouvoir l'approche par objectifs »

#### Commentaire 42

Qu'est-ce que ça implique de « promouvoir » ?

Le tout ne doit pas être qu'assortie d'un cadre de gestion mais également comprendre :

(voir compte-rendu du colloque de l'OIFQ – novembre 2006)

- la formation des professionnels de la forêt
- l'imputabilité des professionnels de la forêt
- des budgets pour mettre cette structure en place
- la préparation du public à cette nouvelle approche
- le mentorat des jeunes finissants
- la reconnaissance de la nécessité d'une équipe multidisciplinaire pour gérer nos forêts
- un zonage fonctionnel pour lequel les fonctions prioritaires sont claires et reconnues
- etc.

**Orientation 8**                    **Créer un fond d'investissements sylvicoles pour la sylviculture intensive**

« Répartir les sommes disponibles entre les instances régionales en fonction des objectifs de rendement... »

Commentaire 43

Le rendement n'est considéré qu'en terme de volume, il devrait intégrer la qualité des bois résineux et feuillus (valeur des produits) car les intrants de ce calculs pourraient être défavorables à la Gaspésie par rapport aux régions ayant des conditions climatiques plus favorables.

**Orientation 9**                    **Se doter d'une stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée**

Commentaire 44

Analyser judicieusement les contradictions potentielles entre une utilisation accrue de la biomasse forestière actuellement non utilisée dans les zones d'aménagement écosystémique et le maintien de certaines valeurs écologiques et sociales. L'utilisation de toute la biomasse présente des risques et certains principes de précaution devraient être appliqués.

« Encore une fois, la perspective d'une disponibilité accrue de volumes de bois de faible qualité, entre autres au moyen de travaux de sylviculture intensive, pourrait permettre d'envisager, grâce à ces nouveaux créneaux de transformation, la création... »

Commentaire 45

Il est surprenant de constater que l'on souhaite produire du bois de faible qualité (« pâte ») dans les systèmes de sylviculture intensive. La sylviculture intensive ne doit-elle pas produire du volume de qualité ? Des analyses de

rentabilité financière sont à réaliser avant de faire le choix de produire du bois de faible qualité dans les systèmes intensifs.

« Une réforme de cette envergure doit aussi être l'occasion d'accroître l'intérêt et les avantages qu'ont les propriétaires et exploitants de forêts privées à poursuivre leurs activités d'aménagement. »

#### Commentaire 46

Comment cette réforme permet-elle d'accroître l'intérêt des propriétaires ?  
Qui sont-ils ?

En quoi cette réforme permet-elle de bonifier l'offre d'aménagement afin de l'inscrire dans les principes ou les enjeux évoqués (développement durable, gestion intégrée des ressources, changements climatiques) ?

#### Commentaire 47

Les produits forestiers non-ligneux (PFNL) et les ressources naturelles alternatives (RNA) devraient être considérés dans une stratégie de développement industrielle et dans les projets de mise en valeur des ressources.